



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00018

Numéro SIREN : 873 200 182

Nom ou dénomination : CENTRE DE REVISION D ETUDES ET DE GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2017 sous le numéro de dépôt 8309

**DECLARATION DE REGULARITE  
ET DE CONFORMITE**

**SOCIETE CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION  
« CREG »**

Société Anonyme au capital de 496 800 euros  
Siège social : 9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu  
63000 CLERMONT FERRAND  
873 200 182 RCS CLERMONT FERRAND

Et

**COMPTEXCO**

Société à responsabilité limitée au capital de 128 000 euros  
Siège social : 9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu  
63000 CLERMONT FERRAND  
RCS CLERMONT-FERRAND 340 520 287

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, agissant en qualité de :

- Président-Directeur Général de la SOCIETE CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, Société Anonyme au capital de 496 800 euros, dont le siège social est 9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu, 63000 CLERMONT FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 873 200 182 RCS CLERMONT-FERRAND,

Et

- Gérant de la Société COMPTEXCO, Société à responsabilité limitée au capital de 128 000 euros, dont le siège social est 9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu, 63000 CLERMONT FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 340 520 287 RCS CLERMONT-FERRAND

Fait les déclarations prévues par les articles L.236-6 et R.236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, qui seront précédées de l'exposé ci-après :



## EXPOSE

La gérance de la société COMPTEXCO, selon décision en date du 1<sup>er</sup> août 2017, a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés COMPTEXCO et SOCIETE CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

Le Conseil d'Administration de la CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION en date du 24 juillet 2017 a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés COMPTEXCO et CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

Le projet de traité de fusion, signé par le Président-Directeur Général pour la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION et le gérant de la société COMPTEXCO, suivant acte sous signature privée en date du 1<sup>er</sup> août 2017 contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société COMPTEXCO, devant être transmis à la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

La société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION ayant détenu en permanence la totalité du capital social de la société COMPTEXCO dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétés COMPTEXCO et CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.

Aucun actionnaire de la Société absorbante n'a réclamé l'approbation de la fusion par l'assemblée conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-11 du Code de Commerce.

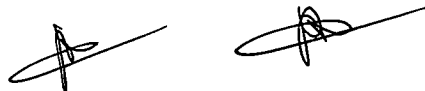
Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, le 3 août 2017 pour chacune des sociétés COMPTEXCO et CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au BODACC en date du 9 août 2017 pour chacune des sociétés COMPTEXCO et CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-opposition établi par le greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND en date du 15 septembre 2017.

La fusion était ainsi définitivement réalisée et la dissolution, sans liquidation, de la société COMPTEXCO, immédiate à compter de la décision du Président de la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION du 29 septembre 2017 la constatant et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société COMPTEXCO par la société SOCIETE CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION a été publié dans le journal d'annonces légales « L'ANNONCEUR LEGAL D'AUVERGNE ET DU CENTRE » en date du 26 octobre 2017 et l'avis prévu par l'article



R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société COMPTEXCO a été publié dans le journal d'annonces légales « L'ANNONCEUR LEGAL D'AUVERGNE ET DU CENTRE » en date du 26 octobre 2017.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :


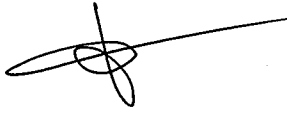
### DECLARATION

Le soussigné, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, avec deux exemplaires de la présente déclaration, deux exemplaires du traité de fusion et de ses annexes.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société SOCIETE CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION et à la radiation de la société COMPTEXCO du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Clermont-Ferrand  
Le 29 septembre 2017  
En 3 exemplaires

<p><b>Société CREG</b></p> <p>Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE</p>	
<p><b>Société COMPTEXCO</b></p> <p>Représentée par son gérant, Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE</p>	

**CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION**  
**« CREG »**

Société Anonyme au capital de 496 800 euros  
Siège social : 9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu - 63000 CLERMONT FERRAND

873 200 182 RCS CLERMONT FERRAND

---

**CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE  
D'UNE FUSION SIMPLIFIEE**

---

L'an deux mille dix-sept,  
Le vingt-neuf septembre,  
A seize heures,

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION sus désignée

**Après avoir rappelé que :**

Le Conseil d'Administration en date du 24 juillet 2017 a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés CREG et COMPTEXCO.

Le projet de traité de fusion a été conclu suivant acte sous signature privée en date du 1<sup>er</sup> août 2017 et contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société COMPTEXCO, devant être transmis à la société CREG.

La société CREG ayant détenu en permanence la totalité du capital social de la société COMPTEXCO dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétés COMPTEXCO et CREG, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.

Aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis l'approbation de la fusion par l'Assemblée Générale, selon la faculté offerte par l'article L. 236-11 du Code de commerce.

Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, le 3 août 2017 pour chacune des sociétés COMPTEXCO et CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au BODACC le 9 août 2017 pour chacune des sociétés COMPTEXCO et CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-opposition



établi par le greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND en date du 15 septembre 2017.

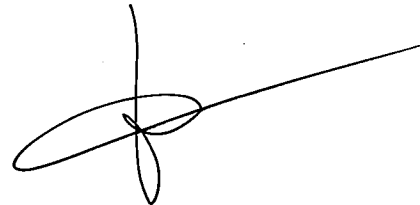
Le Président, conformément au chapitre IV du traité de fusion, constate la réalisation définitive de la fusion des sociétés CREG et COMPTEXCO, par absorption de cette dernière qui s'en trouve dissoute sans liquidation, et ce avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président Directeur Général.

Fait à CLERMONT-FERRAND  
Le 29 septembre 2017

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
CLERMONT-FERRAND  
Le 26/10 2017 Dossier 2017 50921, référence 2017 A 02238  
Enregistrement : 500 € Penalités : 0 €  
Total liquidé : Cinq cents Euros  
Montant reçu : Cinq cents Euros  
L'Agent administratif principal des finances publiques

L'Agent

Manise PLA

